

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 janvier 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 27 janvier 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur plusieurs actes de terrorisme commis ces derniers jours contre des civils israéliens par des Palestiniens.

Le jeudi 23 janvier, vers 20 h 15 (heure locale), des terroristes palestiniens ont pris en embuscade une patrouille des Forces de défense israéliennes sur la route qui relie Beit Hagai à Kiryat Arba. Trois soldats israéliens – le caporal Ronald Berrer, âgé de 20 ans, le caporal Assaf Bitan, âgé de 19 ans et le sergent-chef Ya'akov Naim, âgé de 20 ans – ont été tués dans cette attaque, dont l'organisation terroriste Hamas a revendiqué la responsabilité.

Par ailleurs, les terroristes palestiniens ont intensifié leurs tirs aveugles de missiles sur des localités et des villages israéliens dans le sud du pays. Le mardi 21 janvier, ils ont lancé une roquette qui a atterri et explosé dans la salle de séjour d'une maison particulière, alors que des enfants dormaient dans la chambre voisine. C'est uniquement par hasard qu'aucun des résidents de la maison n'a été blessé. Le jeudi 23 janvier, la ville de Sderot, dans le sud d'Israël, a subi des tirs de roquettes Kassam. Les écoliers ont dû être emmenés dans des abris souterrains. Une des roquettes a atterri dans le jardin d'une maison particulière, blessant une femme qui mettait du linge à sécher. Deux autres roquettes ont atterri dans un champ. L'organisation terroriste Hamas a revendiqué la responsabilité de cette attaque dans une déclaration diffusée sur le réseau de télévision par satellite du Hezbollah, Al-Manar, dont le siège est à Beyrouth.

La semaine dernière également, la police des frontières israélienne a déjoué un attentat qui aurait pu être grave, en interceptant, près d'Umm al Fahm, un véhicule suspect qui tentait d'entrer en Israël. Ce véhicule transportait 300 kilogrammes d'explosifs et trois bouteilles de gaz reliées à un détonateur. Les quatre occupants du véhicule se sont échappés vers le territoire contrôlé par l'Autorité palestinienne.



Les récents événements, en particulier l'utilisation accrue et à des fins criminelles de roquettes contre des localités, confirment que les dirigeants palestiniens ne prennent aucune mesure pour calmer les tensions et faire cesser les actes de terreur et d'incitation à la violence, ainsi que l'exige expressément le Conseil de sécurité. Les groupes terroristes palestiniens continuent en toute liberté de prendre des civils israéliens pour cibles, tandis que les incitations à la violence clamées sans arrêt dans les médias palestiniens officiels et les établissements d'enseignement continuent de gonfler les rangs des volontaires prêts à lancer des attaques terroristes et d'entreprendre des missions-suicide. Un poème écrit par un enfant de 12 ans, publié dans la page des enfants du quotidien officiel de l'Autorité palestinienne *Al-Ayyam*, exprimait l'aspiration de l'auteur à mourir : « J'ai répondu à l'appel de mon pays; Je ne faillirai pas à l'honneur; Mon *Shahada* (martyre) est entre mes mains; Je sauverai mon pays avec mon âme. »

Les incitations au terrorisme et aux attentats-suicide et la glorification de ces actes par les Palestiniens gagnent même le domaine des activités sportives enfantines, l'Autorité palestinienne ayant récemment parrainé un tournoi de football d'enfants où les équipes portaient des noms à la gloire d'auteurs d'attentat-suicide. Parmi ceux que l'on célébrait ainsi figurait Abdel-Basset Odeh, le terroriste responsable du massacre de la Pâque juive, commis le 17 mars 2002, dans lequel 29 Israéliens ont été tués et plus de 60 blessés.

Non contente d'encourager activement les jeunes à admirer et à imiter les actes des terroristes, l'Autorité palestinienne persiste dans son refus de mettre fin aux activités d'organisations terroristes connues qui agissent en toute liberté dans le territoire palestinien. L'Autorité palestinienne n'essaie même pas de contrer des groupes terroristes comme le Hamas, comme l'a confirmé récemment Ahmed Yassin, le chef spirituel de ce groupe, qui, parlant de son domicile à Gaza, où l'Autorité palestinienne lui a donné refuge, a affirmé que les dirigeants palestiniens avaient donné leur approbation tacite au Hamas en s'abstenant d'agir pour mettre fin aux attentats. Selon Yassin : « Ils ferment les yeux ou regardent ailleurs. »

Dans un tel climat, où l'on apprend aux enfants à vénérer et à imiter des tueurs en série et où des associations terroristes connues, qui rejettent tout retour au dialogue et aux négociations, agissent en toute liberté avec l'aval des dirigeants palestiniens, Israël n'a d'autre choix que de prendre des mesures pour protéger ses citoyens de la menace incessante du terrorisme. Tant que les dirigeants palestiniens refuseront de prendre les mesures les plus élémentaires pour honorer leurs obligations, Israël devra prendre des contre-mesures dans l'exercice de son droit de légitime défense. Les dirigeants palestiniens doivent être tenus responsables de ces crimes quotidiens qui violent les principes les plus fondamentaux du droit international et mettent en danger des civils aussi bien israéliens que palestiniens.

Tant que le massacre d'innocents sera considéré par les dirigeants palestiniens comme un outil politique légitime et que ses auteurs seront glorifiés comme des héros et des martyrs dont l'exemple doit être suivi, tout progrès vers un règlement politique négocié sera impossible. C'est pourquoi Israël appelle une fois de plus les dirigeants palestiniens à honorer l'engagement qu'ils ont pris de faire cesser tous les actes de violence, de terreur et d'incitation à la violence, conformément aux exigences du Conseil de sécurité et du droit international, d'empêcher que son territoire serve de base à des attentats terroristes et de prendre des mesures

énergiques pour restaurer un climat propice à la reprise des négociations, dans l'intérêt des deux peuples.

La présente lettre fait suite aux nombreuses lettres décrivant en détail la campagne de terrorisme palestinien qui a commencé en septembre 2000.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 160 et 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**
